



C'EST NOEL AVANT L'HEURE MAIS POUR QUI ?

ou

CE QUE COÛTE AUX TEMPLEUVOIS LE PROJET « LE JARDIN DES LOISIRS »

Vous êtes en droit d'obtenir toute la lumière sur l'aspect financier et l'implication de votre commune dans ce projet.

**À l'origine** le projet était le suivant :

- 🌐 3 salles de cinéma, un parking de 150 places et des logements, quartier du Maresquel :
- ✓ 3 salles de projection avec un propriétaire/exploitant
- ✓ 1 parking subventionné à hauteur de 700 000 € par la CCPC (communauté de communes Pévèle Carembault)

Le projet a évolué sous la houlette de la famille POCHER (Nomères Investissements/Leclerc Distribution) et de notre Maire Luc Monnet. Ce qu'il faut désormais savoir, c'est que la commune achète les terrains où devrait s'implanter le futur projet, cinémas, salle de sport, restaurant, micro-crèche pour un montant total de **1 188 545,42 €** et va les revendre à cet investisseur privé pour la somme de **900 000€ !!**

**UN COÛT POUR LA COMMUNE DE 288 545,42€**

Comme nous, vous vous posez des questions !

**On connaissait le GESTE COMMERCIAL.**

**À Templeuve en Pévèle, on découvre le GESTE COMMUNAL !**

**- Pourquoi un tel cadeau de 288 545,42€ à un privé qui a « les reins solides » ?**

Et notre maire d'ajouter en conseil municipal du 16/11/2023 (disponible sur le Facebook de la commune) que « si cela avait coûté 500 000 € ou même 1 million d'€ » la commune l'aurait fait car c'est de « l'intérêt général au même titre qu'une salle de sports, une route ».

Ce que Monsieur Monnet omet de dire c'est que, quand la commune construit une salle de sport ou une école, elle enrichit son parc immobilier et donc son patrimoine. Dans le cas présent, la commune fait un beau cadeau à un INVESTISSEUR PRIVE de près de **300 000 €**, sans retour puisqu'elle ne sera pas propriétaire mais que, au contraire, elle aide NOMERES INVESTISSEMENTS à investir et à faire des bénéfices. Et ce n'est pas la 1ère fois ! Souvenez-vous de la maison LEPERRE, rue de Roubaix pour laquelle la commune **a perdu 100 000 €** à la revente au groupe Pascal BOULANGER.

Nous sommes curieux de savoir quelle sera la position de la CCPC concernant l'octroi de la subvention de 700 000 € versée à une entreprise privée ?!

**- Pourquoi la commune sert-elle d'intermédiaire dans cette transaction ?**

Notre maire répond « pour être maître du foncier » ou « pour être maître de notre avenir » ! Incroyable !! Cela voudrait dire que chaque fois qu'une commune a un gros projet, elle devrait acheter et revendre à perte !! Le déficit des collectivités locales serait colossal... La maîtrise du foncier passe simplement par l'octroi ou non des permis de construire et sûrement pas par l'engagement des deniers publics pour avoir cinémas, restaurant, salle de sport qui se retrouvent aux mains d'un privé !

Et une fois de plus, pour un projet de cette envergure, la municipalité n'a pas jugé bon de solliciter l'avis des Templeuvois, de demander VOTRE AVIS !!

Nous attendons vos réactions :

- Sur notre site : <https://ensemble-reinventons-templeuve.fr>
- Sur notre adresse mail : [ensemblereinventionstempleuve@gmail.com](mailto:ensemblereinventionstempleuve@gmail.com)